

RAPPORT SEMESTRIEL

Situation au 30 septembre 2022



OFI RS EURO HIGH YIELD

FCP Obligations et autres titres de créances
libellés en euro

Commercialisateur

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Société de Gestion

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Dépositaire et Conservateur

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Gestion administrative et comptable

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Sommaire

Informations
réglementaires

Situation financière
au 30 septembre 2022

ORIENTATION DE GESTION

☒ Ce produit a pour objectif l'investissement durable. L'investissement durable désigne un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental et/ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de façon significative à un objectif environnemental ou social et que les sociétés faisant l'objet d'un investissement suivent de bonnes pratiques de gouvernance.

Objectif de gestion

Le Fonds a pour objectif de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice Merrill Lynch Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield Index, calculé en euro sur toutes les parts sur l'horizon de placement recommandé, en favorisant des titres d'émetteurs ayant une démarche active dans la transition énergétique et écologique.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence est l'indice Bank Of America Merrill Lynch Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield Index. Cet indice contient tous les titres composant l'indice Bank Of America Merrill Lynch Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index, à l'exclusion des titres financiers, et limite le poids maximum de chaque émetteur à 3%.

L'indicateur de référence est calculé quotidiennement en Euros. Son code Bloomberg est HEAE. Pour plus d'informations sur cet indice : www.mlx.ml.com.

Stratégie de gestion

La stratégie du Fonds est de constituer un portefeuille principalement exposé au risque des marchés de crédit Euro High Yield (catégorie « spéculative »). L'univers initial est composé de l'ensemble des titres de l'indicateur de référence, l'indice Bank Of America Merrill Lynch Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield Index défini ci-dessus.

Afin de réaliser son objectif, le Fonds a vocation à investir soit sur des obligations « haut rendement » (« High Yield » i.e. « catégorie spéculative » ou « Speculative Grade » par opposition à la catégorie « Investment Grade ») libellées en euro et émises par des entreprises privées de pays de l'OCDE, soit sur des instruments financiers à terme de type dérivés de crédit (CDS, Indices CDS) ; ces instruments présentent un risque de crédit élevé. Le Fonds prendra ainsi des positions dans des instruments qui permettront de gérer activement le risque de crédit et qui seront de type financé (obligations ou titres) ou contrats financiers à terme (CDS, Indices CDS).

La gestion active est structurée autour d'une approche « bottom up » pour la sélection des titres (i.e. extraire la valeur relative d'une signature par rapport à une autre) et « top down » pour l'optimisation du portefeuille (i.e. degré d'exposition au marché High Yield, allocation sectorielle ou par catégorie de notation).

En complément de sa stratégie, le Fonds pourra notamment investir dans des obligations de sociétés non OCDE émises en euro dans la limite de 20 % de l'actif net et jusqu'à 10% de son actif en actions d'entreprises privées de pays de l'OCDE.

Bien que l'OPCVM ne se fixe aucune limite de maturité par titre, la sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 10. L'exposition globale du Fonds au risque action restera accessoire.

Le portefeuille est investi jusqu'à 100% de son actif en obligations et autres titres de créances libellées en euros : obligations à taux fixe et/ou variable, et/ou indexées, et/ou convertibles à caractère obligataire, négociés sur des marchés réglementés.

Au minimum 80% des titres acquis en portefeuille, ou à défaut leurs émetteurs, doivent relever de la catégorie « High Yield » (investissement spéculatif) selon la politique de notation mise en place par la Société de Gestion. Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion. Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquiescer ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

Par ailleurs, le Fonds pourra également investir dans des titres non notés dans la limite de 20 % de l'actif net.

Le gérant pourra également investir dans la limite de 20 % de l'actif net du Fonds dans des obligations de sociétés des pays émergents (non membres de l'OCDE) émises en euro et jusqu'à 30% de l'actif du Fonds sur des obligations émises ou garanties par des Etats membres ou des entreprises de l'OCDE libellées en euro, ayant une notation, ou à défaut celle de leur émetteur, au moment de l'acquisition, au minimum "Investment Grade" selon une moyenne pondérée des notes attribuées par les trois agences reconnues. Si aucune agence ne produit d'analyses, ces titres devront bénéficier d'une notation implicite équivalente à ce niveau selon les estimations de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion.

Les emprunts d'entreprises privées peuvent représenter jusqu'à 100 % de l'actif net du Fonds.

La gestion de la trésorerie de l'OPCVM s'effectuera via des prêts/emprunts d'espèces et des prises/mises en pension contre espèces. Les instruments du marché monétaire et les dépôts sont considérés comme un support d'investissement à part entière mais peuvent également servir de support d'investissement d'attente (TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper). Ces instruments peuvent représenter jusqu'à 100 % de l'actif net. Le risque de change est couvert systématiquement.

Le FCP pourra également intégrer des titres subordonnés dans la limite de 30%.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des titres en portefeuille. L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% des titres en portefeuille et par la prise en compte de l'intensité Carbone des activités de l'entreprise et de son niveau d'implication dans la Transition Énergétique.

Au niveau de l'analyse de critères extra financiers :

Au sein de l'univers d'investissement du Fonds, la société de gestion procède à un certain nombre d'exclusions définies dans le prospectus. Puis l'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance. Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- **Dimension Environnementale** : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts ;
- **Dimension Sociétale** : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption, Capital Humain, Chaîne d'approvisionnement, Produits et services ...) ;
- **Dimension de Gouvernance** : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée, Structure de la Gouvernance, Comportement sur les marchés.

L'équipe d'analyse ISR définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (Environnement, Social, Gouvernance), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux ESG les plus importants.

A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés Environnementaux et Sociaux (E et S) et d'autre part les enjeux de gouvernance G. Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants ou de l'entreprise. Ce niveau varie selon les secteurs d'activités. La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée.

La pondération des enjeux Environnementaux, Sociaux et de gouvernance est spécifique à chaque secteur d'activités. Ces notes peuvent faire l'objet, d'éventuels malus liés à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés Cette note ESG est calculée sur 10.

Sont exclus de l'univers d'investissement les 20% représentant les émetteurs les plus en retard dans la gestion des enjeux ESG (catégorie ISR « Sous Surveillance » - Scores Best In Class calculés par notre Pôle ISR).

L'analyse ESG des pratiques des entreprises est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées). Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers. Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la société de gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Au niveau de l'analyse Transition énergétique et écologique :

Le Fonds poursuit une stratégie de promotion des émetteurs privés les plus actifs vis-à-vis de la Transition Énergétique.

L'univers des secteurs d'activités intenses en émissions de Gaz à Effet de Serre sera analysé selon deux axes : l'Intensité Carbone des activités de l'entreprise et le niveau de l'implication de l'entreprise dans la Transition Énergétique.

Le périmètre étudié sera celui des secteurs d'activité les plus intenses en émissions de gaz à effet de serre (GES) qui sont les plus aptes à agir pour les diminuer de manière significative. Les émissions de GES, exprimées en poids équivalent CO2, sont des données qui proviennent soit des entreprises – directement ou via des déclarations faites au Carbon Disclosure Project, soit des données estimées par un prestataire (MSCI).

Pour rappel, les émissions comportent trois catégories : Scope 1 : Emissions directes de GES – Scope 2 : Emissions à énergie indirectes – Scope 3 : Autres émissions indirectes. Nos données ne couvrent que les deux scopes sur les trois représentant l'ensemble des catégories d'émissions de gaz à effet de serre. Certaines données sont déclaratives et leur vérification n'est pas obligatoire.

Les sociétés de ces secteurs carbo intenses qui sont, soit à risque fort, soit à risque modéré, sont exclues de l'univers d'investissement du Fonds. Ainsi le Fonds est susceptible de détenir en portefeuille des sociétés très émettrices de Gaz à Effet de Serre, à condition qu'elles soient fortement impliquées dans la Transition Énergétique et Ecologique. En effet, ces sociétés sont les mieux positionnées pour générer la plus forte amélioration.

L'équipe d'analyse ISR attribuera aux entreprises un bonus en fonction du niveau de leur chiffre d'affaires réalisé dans les technologies « vertes ». Ce bonus éventuel sera attribué au niveau « Transition énergétique » de l'entreprise. Un malus de - 4 sera attribué aux entreprises qui possèdent directement ou indirectement, de manière majoritaire, des mines d'extraction de charbon « thermique ». Ce malus éventuel sera attribué aux niveaux « Intensité des activités » et « Transition énergétique » de l'entreprise.

Dans les limites prévues par la réglementation, Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers à terme (négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers et/ou de gré à gré). Dans ce cadre, le gérant peut prendre des positions en vue de couvrir le risque de taux lié aux obligations détenues en portefeuille - exposer le Fonds à un risque de taux - couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque de déformation de la courbe des taux - couvrir d'éventuelles souscriptions ou rachats. Le gérant peut intervenir sur des dérivés de crédit, notamment des swaps de crédit (CDS), pour couvrir et/ou exposer le portefeuille du risque d'écart de rémunération sur un ou plusieurs émetteurs et/ou couvrir le risque de défaillance d'un émetteur.

➤ Réglementation SFDR – OPC Article 9

- Code LEI : 969500B8I8H2B95Z6E71
- Informations sur la manière dont l'objectif d'investissement durable du Fonds doit être atteint :

Si à ce jour, le Fonds ne dispose pas d'un indice aligné sur l'objectif d'investissement durable, il poursuit néanmoins une stratégie de promotion des émetteurs privés les plus actifs vis-à-vis de la Transition Énergétique.

L'univers des secteurs d'activités intenses en émissions de Gaz à Effet de Serre est analysé selon deux axes : l'Intensité Carbone des activités de l'entreprise et le niveau de l'implication de l'entreprise dans la Transition Énergétique.

Le périmètre des sociétés étudiées dans le cadre de l'Analyse Transition Énergétique et Ecologique est celui des secteurs d'activité les plus intenses en émissions de gaz à effet de serre (GES) qui sont les plus aptes à agir pour les diminuer de manière significative, l'analyse se concentrera sur les secteurs suivants : Automobiles et composants – matières premières – chimie – matériaux de construction – pétrole et gaz – services aux collectivités – secteur industriel "Intense" correspondant aux sous-secteurs (ICB4) : aéronautique, véhicules commerciaux et utilitaires, Conteneurs et emballages, Défense, Services de livraison, Industries diversifiées, transport maritime et routier - Voyage et loisirs « Intenses », correspondant aux sous-secteurs (ICB4) : transport aérien, hôtels et voyages et tourisme.

Les sociétés de ces secteurs carbo intenses qui sont, soit à « risque fort », soit à « risque », suivant notre analyse d'implication dans la transition énergétique, sont exclues de l'univers d'investissement du Fonds. Ainsi le Fonds est susceptible de détenir en portefeuille des sociétés très émettrices de Gaz à Effet de Serre, à condition qu'elles soient fortement impliquées dans la Transition Énergétique et Ecologique. En effet, ces sociétés sont les mieux positionnées pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

A partir de cet univers d'investissement, le Fonds applique les exclusions suivantes :

Une politique sur l'exclusion totale du charbon thermique avant 2030, OFI Asset Management souhaitant participer à l'objectif de contention du réchauffement climatique en dessous des 2°C à l'horizon 2100 comme prévu par l'Accord de Paris et donc à la neutralité des émissions de GES en 2050, s'engage à l'arrêt total du financement du charbon au plus tard en 2030 sur toutes classes d'actifs et zones géographiques. https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_politique_investissement_sortie-du-charbon-thermique-avant-2030.pdf

Une politique sur le pétrole et le gaz, OFI Asset Management souhaite réduire progressivement ses investissements dans les entreprises d'extraction de gaz non conventionnel et de pétrole, jusqu'à une exclusion totale du pétrole avant 2050. https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_politique-investissement_petrole-et-gaz.pdf

Une politique sur le tabac, OFI Asset Management a adopté une politique de sortie de l'industrie du tabac en excluant de tous ses investissements les producteurs au 1^{er} euro du Chiffre d'Affaires.

Une position sur les armes controversées. Le Groupe met en application pour son propre compte et pour les OPC dont il assure la gestion active, les principes érigés par les conventions internationales pour l'interdiction des mines antipersonnel, des armes à sous munitions et des armes chimiques.

De plus, les sociétés qui contreviennent gravement ou de manière répétée à l'un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations-Unies (UN Global Compact) sans apporter de réponse ou mesure de remédiation adaptée sont également exclues.

▪ Taxonomie :

Le Fonds, ayant pour objectif d'investir dans des activités économiques contribuant à un objectif environnemental, est tenu au titre du règlement (EU) 2020/852 (ci-après le « Règlement Taxonomie ») d'indiquer un certain nombre d'informations sur ses investissements réalisés dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental.

Ainsi compte tenu des défis environnementaux à l'échelle mondiale et afin de faire face aux tendances négatives croissantes, telles que le changement climatique, les porteurs sont informés que le Fonds investit dans des activités contribuant aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou d'adaptation au changement climatique tels que définis par le Règlement Taxonomie.

Afin de contribuer à ces objectifs, il est prévu que le Fonds investisse dans des activités économiques éligibles au Règlement Taxonomie, en ce compris, sans que cette liste soit limitative, dans le traitement des déchets, les fournisseurs d'électricité bas carbone ou encore le transport bas carbone.

La Société de Gestion s'assure par ailleurs que les investissements du Fonds contribuent aux objectifs susmentionnés sans pour autant causer de préjudice important à d'autres objectifs durables en s'appuyant sur la méthodologie « EU Taxonomie Alignement Screening » développée par le prestataire de données Vigeo et basée sur une approche en trois étapes :

- L'analyse de la contribution de l'activité de l'émetteur à des activités vertes telles que définies pour répondre aux objectifs

environnementaux de la réglementation sur la taxonomie, notamment en matière d'atténuation du changement climatique, et d'adaptation au changement climatique. Cette analyse par émetteur se déroule en deux étapes :

- a) Une première étape d'identification de l'activité ou des activités qui sont éligibles au regard des secteurs définis par la taxonomie verte européenne. Cette première étape inclut parfois des estimations en raison d'une granularité plus fine pour la taxonomie européenne que le reporting par activité des émetteurs ;
 - b) Une fois les activités éligibles identifiées, l'analyse porte sur l'alignement de cette contribution, en part de chiffre d'affaires, au travers de critères techniques. Les données prises en compte sont des données reportées publiquement par les émetteurs. Il s'agit de données réelles qui ne font pas l'objet d'estimation et dont la traçabilité est garantie.
- L'analyse de l'absence de préjudice significatif causé par les activités visées de l'émetteur envers les autres objectifs environnementaux de la taxonomie européenne.
- L'analyse du respect des garanties sociales minimales, telles que définies par les conventions internationales.

Cependant, à la date de dernière mise à jour du prospectus, la Société de Gestion n'est pas en mesure de calculer avec précision dans quelle mesure les investissements du Fonds sont considérés comme durables sur le plan environnemental et sont alignés avec le Règlement Taxonomie.

Néanmoins, la Société de Gestion anticipe que ce calcul de l'alignement du Fonds avec le Règlement Taxonomie devienne plus précis dans les mois à venir et que son résultat puisse être mis à la disposition des porteurs très prochainement.

Profil des risques

Le Fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'OPCVM est un OPCVM classé « obligations et autres titres de créance libellés en euro ». L'investisseur est donc principalement exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Risque de capital et de performance :

L'investisseur est averti que la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, l'OPCVM ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque de taux d'intérêt :

En raison de sa composition, l'OPCVM peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. L'investisseur en obligations ou autres titres à revenu fixe peut enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt.

Risque de crédit :

Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), ou de leur défaillance la valeur des obligations privées peut baisser. La valeur liquidative de l'OPCVM serait alors affectée par cette baisse.

Risque de Haut Rendement (« High Yield ») :

Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative de l'OPCVM. Les signatures non notées, qui seront sélectionnées, rentreront majoritairement de la même manière dans cette catégorie et pourront présenter des risques équivalents ou supérieurs du fait de leur caractère non noté.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPCVM d'instruments financiers à terme, de gré à gré, et/ou au recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement l'OPCVM à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Risque lié aux marchés émergents :

Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution du cours de ces titres peut en conséquence varier très fortement et entraîner à la baisse la valeur liquidative.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalité, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

De façon accessoire, l'investisseur peut être exposé au risque suivant :

Risque actions :

Si les actions auxquelles le portefeuille est exposé, baissent la valeur liquidative du fonds pourra baisser. L'OPCVM peut aussi être exposé aux obligations convertibles ; ces dernières peuvent faire apparaître une sensibilité action résiduelle et connaître de fortes variations liées à l'évolution des cours des actions sous-jacentes. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative de l'OPCVM baissera en cas d'évolution défavorable.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DU SEMESTRE EN COURS

Néant.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DU SEMESTRE PRECEDENT

A compter du 15 octobre 2021, OFI EURO HIGH YIELD est devenu un OPC dit Article 9 conformément à la réglementation SFDR et respecte la Doctrine ISR en investissant dans des titres d'émetteurs ayant une démarche active dans la transition énergétique et écologique. Sa dénomination a évolué au profit d'OFI RS EURO HIGH YIELD.

CHANGEMENT(S) A VENIR

Néant.

INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Sur la période du 01/04/2022 au 30/09/2022, le Fonds OFI RS EURO HIGH YIELD n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

État du patrimoine

Eléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-20 du code monétaire et financier	140 967 032,34
Avoirs bancaires	781 674,85
Autres actifs détenus par l'OPC	7 731 935,90
Total des actifs détenus par l'OPC	149 480 643,09
Comptes financiers	-
Instruments financiers et Dettes	-804 240,33
Total des passifs	-804 240,33
Valeur nette d'inventaire	148 676 402,76

Evolution de l'actif net

	30/09/2022	31/03/2022	31/03/2021	31/03/2020	29/03/2019	29/03/2018
ACTIF NET						
en EUR	148 676 402,76	166 618 480,55	154 055 140,36	128 902 560,34	144 752 888,71	147 099 497,88
Nombre de titres						
Catégorie de parts IC	502 972,2086	498 824,9741	486 207,5659	538 298,1154	539 985,5066	542 961,7741
Catégorie de parts ID	1 868 000,0000	1 860 500,0000	1 722 500,0000	1 722 500,0000	1 697 500,0000	1 742 300,0000
Catégorie de parts GI	1,0000	1,0000	9 051,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Catégorie de parts GR	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Catégorie de parts R	192 837,5029	159 739,6210	55 890,8101	5 580,7968	625,0160	1,0000
Catégorie de parts RF	11,0000	11,0000	11,0000	1,0000	1,0000	1,0000

Evolution de l'actif net (suite)

	30/09/2022	31/03/2022	31/03/2021	31/03/2020	29/03/2019	29/03/2018
Valeur liquidative unitaire						
Catégorie de parts IC en EUR	98,24	111,17	113,90	94,56	105,51	103,46
Catégorie de parts ID en EUR	43,55	50,69	53,16	44,98	51,67	52,18
Catégorie de parts GI en EUR	96,76	109,33	112,11	92,86	103,21	100,94 ⁽¹⁾
Catégorie de parts GR en EUR	96,89	109,57	111,92	92,79	103,17	100,92 ⁽²⁾
Catégorie de parts R en EUR	92,86	105,46	108,86	91,00	102,50	100,85 ⁽³⁾
Catégorie de parts RF en EUR	94,68	107,25	110,01	91,52	101,83	99,54 ⁽⁴⁾
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)						
en EUR	-	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)						
Catégorie de parts ID						
en EUR	-	1,33	1,24	0,95	1,50	1,52
Date de distribution	-	17/08/2022	18/08/2021	26/06/2020	16/08/2019	24/07/2018
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)						
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie de parts ID en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie de parts GI en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie de parts GR en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-	-

Evolution de l'actif net (suite)

	30/09/2022	31/03/2022	31/03/2021	31/03/2020	29/03/2019	29/03/2018
Capitalisation unitaire						
Catégorie de parts IC en EUR	-	2,89	2,64	1,96	3,02	2,98
Catégorie de parts ID en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie de parts GI en EUR	-	-450,49	2,89	2,24	2,98	1,92
Catégorie de parts GR en EUR	-	3,14	2,83	2,20	2,98	1,90
Catégorie de parts R en EUR	-	1,94	1,79	0,93	2,60	1,80
Catégorie de parts RF en EUR	-	2,67	2,37	2,10	1,77	0,43

(1) La catégorie de parts GI a été créée le 29/08/2017 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(2) La catégorie de parts GR a été créée le 29/08/2017 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(3) La catégorie de parts R a été créée le 29/08/2017 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(4) La catégorie de parts RF a été créée le 12/03/2018 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

Portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	94,81	94,30
Actions	-	-
Obligations	94,81	94,30
ABERTS FINANCE BV VAR PERPETUAL	0,56	0,56
ACCOR SA VAR PERP	1,06	1,06
ADECCO INT FINANCIAL SVS VAR 21/03/2082	0,49	0,49
ADEVINTA ASA 3% 15/11/2027	0,71	0,70
ADLER PELZER HOLDING GMBH 4.125% 01/04/2024	0,53	0,52
ALBION FINANCING 1SARL 5.25% 15/10/2026	1,07	1,07
ALTAREA 1.75% 16/01/2030	0,18	0,17
ANS AG 6.0% 31/07/2025	0,60	0,60
APCOA PARKING HOLDINGS G 4.625% 15/01/2027	0,54	0,54
ARENA LUX FIN SARL 1.875% 01/02/2028	0,41	0,40
ATLANTIA SPA 1.875% 13/07/2027	1,09	1,09
ATLANTIA SPA 4.375% 16/09/2025	0,66	0,65
AUTOSTRADA PER L ITALIA 2.0% 04/12/2028	2,13	2,12
AVANTOR FUNDING INC 3.875% 15/07/2028	0,59	0,59
BCP MODULAR SERVICES 4.75% 30/11/2028	0,56	0,56
BURGER KING FRANCE SAS VAR 01/11/2026	0,58	0,58
CANPACK SA 2.375% 01/11/2027	0,54	0,54
CARMILA SA 1.625% 30/05/2027	0,38	0,37
CATALEN PHARMA SOLUTION 2.375% 01/03/2028	0,52	0,52
CELANESE US HOLDINGS LLC 0.625% 10/09/2028	0,71	0,70
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 4.375% 15/01/2028	0,84	0,84

Portefeuille titres (suite)

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
CHROME BIDCO SASU 3.5% 31/05/2028	0,54	0,54
CIRSA FINANCE INTER 4.5% 15/03/2027	0,54	0,54
CITYCON OYJ VAR PERP	0,51	0,51
CONSTELLIUM SE 3.125% 15/07/2029	0,37	0,37
CROWN EURO HOLDINGS SA 2.875% 01/02/2026	0,93	0,93
CTEC II GMBH 5.25% 15/02/2030	0,38	0,38
DANA FINANCING LUX SARL 3% 15/7/2029	0,47	0,47
DIC ASSET AG 2.25% 22/09/2026	0,49	0,49
DKT FINANCE 7% 17/06/2023	0,75	0,75
DOMETIC GROUP AB 2% 29/09/2028	0,74	0,74
DRAX FINCO PLC 2.625% 01/11/2025	0,45	0,45
DUFY ONE BV 3.375% 15/04/2028	0,79	0,79
EDREAMS ODIGEO SA 5.5% 15/07/2027	0,69	0,69
ELECTRICITE DE FRANCE SA VAR PERP	1,12	1,12
ELECTRICITE DE FRANCE SA VAR PERPETUAL	0,63	0,63
ELIOR PARTICIPAT 3.75% 15/07/2026	0,94	0,94
ELIS SA 1.75% 11/04/2024	0,58	0,57
ELM FOR FIRMENICH INTERN VAR PERP	0,50	0,50
ENEL SPA VAR 24/11/2081	0,65	0,65
ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 20/07/2080	0,58	0,58
EUROFINS SCIENTIFIC SE PERP	0,63	0,63
FAURECIA 2.75% 15/02/2027	0,42	0,42
FAURECIA 3.75% 15/06/2028	1,04	1,03
FONCIA MANAGEMENT SASU 3.375% 31/03/2028	0,54	0,54
GETLINK SE 3.5% 30/10/2025	0,75	0,74
GOLDSTORY SAS 5.375% 01/03/2026	0,47	0,46
GRAND CITY PROPERTIES VAR PERP	0,48	0,48
GRIFOLS ESCROW ISSUER 3.875% 15/10/2028	1,12	1,12
GRUENENTHAL GMBH 3.625% 15/11/2026	0,47	0,47
GRUENENTHAL GMBH 4.125% 15/05/2028	0,40	0,40
GRUPO ANTOLIN IRAUSA SA 3.5% 30/04/2028	0,49	0,49
GUALA CLOSURES S 3.25% 15/06/2028	0,43	0,43
HOUSE OF FINANCE NV THE 4.375% 15/07/2026	1,09	1,09
IHO VERWALTUNGS GMBH PIK 3.875% 15/05/2027	0,79	0,79
ILIAD HOLDING SAS 5.125% 15/10/2026	1,41	1,40
ILIAD HOLDING SAS 5.625% 15/10/2028	0,60	0,59
INDUSTRIA MACCHINE AUTOMATICHE IMA SPA 3.75% 15/01/2028	0,65	0,64
INFINEON TECHNOLOGIES AG VAR PERPETUAL	0,60	0,60
INFRASTRUTTURE WIRELESS 1.625% 21/10/2028	0,83	0,83
INTERNATIONAL GAME TECH 3.5% 15/06/2026	0,61	0,60
INTL DESIGN GROUP 6.5% 15/11/2025	0,88	0,88
IPD 3 BV 5.5% 01/12/2025	0,62	0,62
IQVIA INC 2.875% 15/06/2028	0,83	0,83
JAGUAR LAND ROVER AUTOMO 4.5% 15/01/2026	0,80	0,80
KAPLA HOLDING SAS TF 3.375% 15/12/2026	0,86	0,85

Portefeuille titres (suite)

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
LA POSTE SA VAR PERP 31/12/2099	0,62	0,62
LOARRE INVESTMENTS CARL 6.5% 15/05/2029	0,33	0,33
LORCA TELECOM BONDCO 4% 18/09/2027	1,38	1,38
LOTTOMATICA SPA 9.75% 30/09/2027	1,08	1,08
LOXAM SAS 5.75% 15/07/2027	1,07	1,07
MAHLE GMBH 2.375% 14/05/2028	0,45	0,45
MASARIA INVESTMENTS SAU 5.00% 15/09/2024	0,51	0,51
MOBILUX FINANCE 4.25% 15/07/2028	0,52	0,52
NASSA TOPCO AS 2.875% 06/04/2024	1,29	1,29
NATURGY 2.374% PERPETUAL	0,79	0,79
NIDDA BONDCO GMBH 7.25% 30/09/2025	0,89	0,89
NOKIA OYJ 2% 11/03/2026	0,94	0,94
NOVAFIVES SAS 5% 15/06/2025	0,33	0,33
OI EUROPEAN GROUP BV 2.875% 15/02/2025	0,91	0,91
OLYMPUS WTR US HLDG CORP 3.875% 01/10/2028	0,13	0,13
ORANGE SA VAR PERP	0,69	0,69
ORANO SA 3.375% 23/04/2026	1,34	1,34
PAPREC HOLDING S 3.5% 01/07/2028	0,78	0,78
PAPREC HOLDING SA 4% 31/03/2025	0,36	0,36
PARTS EUROPE SA 6.5% 16/07/2025	0,34	0,34
PCF GMBH 4.75% 15/04/2026	0,42	0,42
PICARD BONDCO 5.375% 01/07/2027	0,93	0,93
PLT VII FINANCE SARL 4.625% 05/01/2026	0,31	0,30
PRIMO WATER HLDGS INCORPORATION 3.875% 31/10/2028	0,78	0,78
RALLYE SA 4% 02/04/2021DEFAULTED	0,09	0,09
RALLYE SA 4.371% 23/01/2023DEFAULTLED	0,09	0,09
RENAULT SA 2.375% 25/05/2026	0,85	0,85
RENAULT SA 2.5% 01/04/2028	0,43	0,43
REPSOL INTL FINANCE VAR PERP	0,82	0,81
REXEL SA 2.125% 15/12/2028	1,17	1,17
ROLLS ROYCE PLC 1.625% 09/05/2028	0,48	0,48
ROLLS ROYCE PLC 4.625% 16/02/2026	0,31	0,31
ROSSINI SARL 6.75% 30/10/2025	0,67	0,67
ROSSINI SARL VAR 30/10/2025	0,97	0,96
SAIPEM FINANCE INTL BV 3.375% 15/07/2026	0,94	0,93
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET VAR PERP	0,16	0,16
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET VAR PERPRUAL	0,31	0,31
SAPPI PAPIER HOLDING GMBH 3.625% 15/03/2028	0,94	0,94
SAZKA GROUP AS 3.875% 15/02/2027	0,58	0,58
SCHAEFFLER AG 3.375% 12/10/2028	0,57	0,57
SES SA PERP VAR	0,47	0,47
SHIBA BIDCO SPA 4.5% 31/10/2028	0,40	0,40
SIG COMBIBLOC PURCHASER 2.125% 18/06/2025	0,31	0,31
SIG PLC 5.25% 30/11/2026	0,54	0,53
SOFTBANK GROUP CORP 5% 15/04/2028	0,82	0,82

Portefeuille titres (suite)

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
SOLVAY FINANCE TV PERPETUAL	0,56	0,56
SOLVAY FINANCE VAR PERPETUAL	0,34	0,34
SOLVAY SA VAR PERPETUAL	0,58	0,57
SPIE SA 2.625% 18/06/2026	0,19	0,18
SUMMER BC HOLDCO B SARL 5.75% 31/10/2026	0,65	0,65
SYNTHOMER PLC 3.875% 01/07/2025	0,84	0,83
TECHEM VERWAL TUNGSGESELL 2% 15/07/2025	0,36	0,35
TECHNIP ENERGIES NV 1.125% 28/05/2028	0,32	0,31
TELE COLUMBUS AG 3.875% 02/05/2025	0,56	0,56
TELECOM ITALIA SPA 2.375% 12/10/2027	0,83	0,82
TELECOM ITALIA SPA 3% 30/9/2025	0,62	0,61
TELEFONICA EUROPE BV VAR PERP	0,59	0,59
TELEFONICA EUROPE BV VAR PERP	0,26	0,26
TELEFONICA EUROPE BV VAR PERP 31/12/2099	0,32	0,32
TELEFONICA EUROPE BV VAR PERPETUAL	0,49	0,48
TEREOS FIN GROUP 7.5% 30/10/2025	1,04	1,03
TEREOS FINANCE GRP I 4.75% 30/04/2027	0,43	0,43
THYSSENKRUPP AG 2.875% 22/02/2024	0,97	0,96
TIM SPA 4% 11/04/2024	0,86	0,86
TK ELEVATOR MIDCO GMBH 4.375% 15/07/2027	0,43	0,43
TUI CRUISES GMBH 6.50% 15/05/2026	0,42	0,42
UNIBAIL RODAMCO SE VAR PERP	1,33	1,32
VALEO SA 1% 03/08/2028	0,46	0,46
VALLOUREC SA 8.5% 30/06/2026	0,92	0,92
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA VAR PERP	0,52	0,52
VERTICAL HOLDCO GMBH 6.625% 15/07/2028	0,04	0,04
VODAFONE GROUP PLC VAR 03/01/2079	0,87	0,86
VODAFONE GROUP PLC VAR 27/08/2080	1,01	1,00
VOLVO CAR AB 2.50% 07/10/2027	0,86	0,86
VZ SECURED FINANCING BV 3.50% 15/01/2032	0,74	0,73
WIENERBERGER AG 2.75% 04/06/2025	0,32	0,32
WP/AP TELECOM HOLDINGS 5.5% 15/01/2030	0,26	0,26
ZF FINANCE GMBH 2.25% 03/05/2028	0,76	0,75
ZF FINANCE GMBH 3.75% 21/09/2028	0,68	0,68
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

Portefeuille titres (suite)

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
NORTHWESTERN	0,00	0,00
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	2,98	2,97
OPC à capital variable	2,98	2,97
FORTUNE MANAGEMENT	0,00	0,00
ISHARES SURO HIGH YIELD CORP BOND UCITS ETF	1,96	1,95
OFI RS LIQUIDITES	1,02	1,02
Actions	-	-
IT GROUP	0,00	0,00
Obligations	-	-
PEGASUS SATELLITE 01/03/2007DEFAULTED	0,00	0,00
Titres de créances	-	-

Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	29 283 407,50	26 532 364,50
Actions	-	-
Obligations	29 283 407,50	26 532 364,50
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

**Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres,
au cours de la période de référence (suite)**

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	36 879 910,94	36 085 676,87
OPC à capital variable	36 879 910,94	36 085 676,87